

**Direction des écoles – Achat d'un nouveau bus scolaire – Demande de crédit**

---

AU CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**1. Préambule**

Pour rappel, le bus des écoles d'Ecublens a été acheté en 2000 selon préavis n° 16/2000. Il a actuellement 103'613 km à son compteur. Dès le départ ce bus a été fortement contesté par les parents d'élèves qui trouvaient son équipement (banquettes longitudinales) peu sûr.

Selon la nouvelle loi, les véhicules destinés au transport scolaire, mis en circulation pour la première fois à partir du 1<sup>er</sup> mars 2006, doivent être pourvus de ceintures de sécurité (art. 106 al. 2 et 3 et 222g al. 1 OETV - Ordonnance fédérale sur les Concessions pour le Transport des Voyageurs). Les bus équipés de banquettes longitudinales devront être munis au moins de ceintures abdominales. Pour les véhicules mis en circulation ou transformés avant cette date, ces dispositions s'appliquent à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010 (selon extrait de l'aide-mémoire pour les transports d'écoliers annexé).

La pose de ceintures de sécurité ventrales avec des sièges longitudinaux nécessite un plancher cloisonné en aluminium, dont notre bus n'est pas muni. Actuellement, aucun carrossier n'est à même d'effectuer ce type de travail avec une certification de l'équipement. En cas d'accident, ce genre de ceinture ne garantit pas une sécurité maximale. En effet, le poids de résistance est concentré au niveau du bassin, et la tête part en avant. Il en résulte qu'au lieu de répartir le choc sur tout le corps, son impact se situe principalement au niveau de la tête. De plus les ceintures abdominales se révèlent difficiles à accrocher pour les petits enfants et le risque qu'elles soient mal attachées est important.

La pose de sièges face route, adaptés à la taille des enfants, avec ceintures 3 points ferait passer le nombre de places de 29 actuellement à l'arrière, à 21. Ce changement ne peut pas se faire dans notre bus, car il n'y a pas d'ouverture latérale. Notre bus est uniquement équipé d'une ouverture à l'arrière.

**2. Proposition d'achat d'un nouveau bus scolaire**

La Municipalité, considérant que la pose de ceintures abdominales dans le bus actuel ne correspond pas à un objectif de sécurité optimale, a opté pour l'acquisition d'un nouveau bus scolaire qui serait d'ores et déjà adapté aux nouvelles prescriptions légales.

Les critères impératifs pour le choix d'un nouveau bus sont:

1. Une capacité optimale de 26 places
2. Respecter un poids du véhicule de 3.5 tonnes afin d'éviter de passer au permis de conduire pour car que notre chauffeur et son remplaçant n'ont pas
3. Eviter de choisir un véhicule de taille supérieure car il pourrait s'avérer dangereux au niveau des manœuvres à effectuer aux abords des préaux des écoles.

Dès lors, la variante suivante a été étudiée: **Achat d'un nouveau véhicule, 3.5 tonnes, 26 places face route y compris chauffeur, avec ceintures de sécurité 3 points, portes latérales.** Cette solution répond le mieux aux impératifs énoncés précédemment dans la mesure où:

- Elle correspond parfaitement aux conditions d'homologation des nouvelles normes en vigueur
- Le permis du chauffeur actuel permet la conduite de ce véhicule
- Un chauffeur remplaçant est également titulaire du permis adéquat
- Le nombre de places correspond aux besoins
- La taille du véhicule reste similaire au précédent.

Après étude de plusieurs propositions, 5 au total, il ressort que le **bus modèle Interstar de la marque NISSAN représente la meilleure offre** (cf annexe) par rapport à nos besoins. Le choix est limité par le fait qu'il faut faire coïncider le critère de capacité en nombre de places tout en respectant un poids maximum de 3.5 tonnes.

L'investissement total pour l'achat d'un nouveau bus scolaire, y compris les frais pour 4 roues complètes d'hiver, s'élèverait à un montant de **Fr. 78'000.--**.

### 3. Solution envisagée pour le bus scolaire actuel

Le bus scolaire tel qu'il est équipé actuellement ne répond à aucun besoin évalué sur la commune. D'une part les raisons de sécurité mises en avant dans le présent préavis empêchent qu'il soit utilisé pour d'autres transports d'enfants, d'autre part son utilisation à but utilitaire serait peu opportune dans la mesure où le bus est entièrement vitré. Enfin, on ne peut pas non plus envisager de l'équiper de sièges face route puisqu'il ne dispose pas d'ouverture latérale. Il est donc envisagé de mettre en vente le bus selon son prix estimé à l'argus de Fr. 15'000.--.

\* \* \*

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes:

## CONCLUSIONS

### LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 4/2007;
- oui les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

### DECIDE

1. d'approuver l'achat d'un nouveau bus scolaire;
2. d'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire à cette acquisition, soit la somme de Fr. 78'000.-- (septante-huit mille francs);
3. de financer cet investissement par la trésorerie courante par prélèvement, en une fois, sur le fonds de réserve pour investissements futurs (compte 9282.11). Cet investissement n'engendrera pas de nouvelles charges annuelles d'exploitation.

\* \* \*

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 2 avril 2007.

Au nom de la Municipalité  
Le Syndic            Le Secrétaire

(L.S.)

P. Kaelin            Ph. Poget

**Annexe:** ment.

### Délégués municipaux à convoquer:

- Par la commission ad hoc:            Mme Pascale Manzini, section des écoles
- Par la commission des finances:    M. Pierre Kaelin, Syndic, section des finances

Ecublens/VD, le 2 avril 2007

sm